

Introduction**Message du PDG****Intro**

Notre personnel est notre atout le plus précieux et doit être protégé des risques de notre industrie et des environnements dans lesquels nous opérons. Nous devons viser zéro décès et blessures graves. Pour y parvenir, nous mettons en place un programme visant à éliminer les accidents mortels et à améliorer notre performance en matière de sécurité. C'est ce qu'on appelle SafeWork.

SafeWork comprend des actions de leadership, des comportements pouvant sauver des vies, l'identification des dangers et les évaluations des risques, les protocoles sur les dangers mortels et les responsabilités de chacun d'entre nous. Cette brochure résume.

Les comportements pouvant sauver des vies et les protocoles sur les dangers mortels un ensemble de comportements et de pratiques éprouvés qui, s'ils sont suivis, permettront de sauver des vies et d'éviter les blessures. Nous devons nous y soumettre.

Les résumés des protocoles, les dangers mortels identifient les Contrôles Essentiels. Ces Derniers Sont des normes minimales qui doivent être respectées. Les actions déclenchées décrites dans chaque protocole sont des choses que nous devons sur veiller et auxquelles nous devons réagir. Si vous observez une action déclenchante, vous devez prendre des mesures pour réévaluer notre travail afin de garantir que nous protégeons nos employés.

Si vous n'êtes pas certain d'un détail contenu dans ce livre, je m'attends à ce que vous demanderez rapidement des éclaircissements à votre superviseur. Il faudra tous nos efforts conjugués pour prévenir les fatalités et les blessures. Je vous invite à vous engager à travailler conformément à ces comportements et protocoles.

Cordialement - Eric Best

Life-Saving
Behaviours
LSB

Les bases

Comportements pouvant sauver
des vies



A1 TOUJOURS VENIR AU TRAVAIL SANS
DROGUES NI ALCOOL



A2 TOUJOURS UTILISER OU PORTER DES
ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ ESSENTIELS



A3 TOUJOURS PORTER DES ÉQUIPEMENTS DE
PROTECTION CONTRE LES CHUTES APPROPRIÉS SI
TRAVAILLANT AU-DESSUS DE 2 MÈTRES.



A4 UTILISER LES ÉQUIPEMENTS
UNIQUEMENT SI FORMÉ ET APRÈS AVOIR
REÇU L'AUTORISATION



A5 TOUJOURS ISOLER ET RÉALISER UN "TEST
D'ÉNERGIE ZÉRO" AVANT DE TRAVAILLER SUR
DES SOURCES D'ÉNERGIE



A6 NE JAMAIS MODIFIER OU PASSER OUTRE
LES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ
ESSENTIELS SANS APPROBATION



A7 TOUJOURS DEMANDER DE OBTENIR UN ACCORD
FRANC AVANT D'ENTER DANS LES ZONES DES
OPÉRATIONS DES ÉQUIPEMENTS MOBILES



A8 NE JAMAIS PÉNÉTRER DANS DES ZONES
DE DANGER



A9 TOUJOURS SIGNALER LES BLESSURES ET
LES HPRI's